

M. le Président: Cette remarque étant faite, le député pourrait peut-être poser sa question en termes très succincts.

M. Langdon: Je reconnais, monsieur le Président, que ma remarque est controversable.

Le premier ministre voudrait-il alors examiner la liste de tout ce que nous avons cédé au cours de ces négociations et profiter de l'occasion pour se vanter un peu auprès des Canadiens en nous citant une seule concession que nous avons pu arracher aux Américains dans ce processus?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je dois dire en toute humilité . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: . . . ce qui n'est pas facile, que, comme le député le sait et comme l'a fait remarquer la ministre du Commerce extérieur, nous tentons de négocier un accord complexe qui est une véritable gageure et qui pourrait se révéler extrêmement avantageux pour les Canadiens.

Comme mon honorable ami le sait, l'un des graves problèmes au Canada est la concentration énorme de la prospérité dans certaines provinces centrales, une prospérité que les régions, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, ne partagent pas également. Le moyen de réduire ces disparités est notamment d'apporter plus de prospérité aux régions en y accroissant le commerce et en y attirant plus de capitaux.

Toutes les études effectuées jusqu'ici concluent qu'il serait immensément avantageux pour le Canada, du point de vue de l'emploi, que nous puissions conclure ce genre d'entente. Mon honorable ami ne peut sûrement pas reprocher au gouvernement du Canada d'avoir la prévoyance et le courage d'entreprendre une négociation internationale majeure qui pourrait très bien apporter aux régions canadiennes qui en ont tant besoin, la prospérité, la croissance, des perspectives d'avenir et l'égalité.

Des voix: Bravo!

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

LES RELATIONS AVEC LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Ce dernier est responsable de deux agences qui partagent des responsabilités en matière de sécurité nationale. Si ce sont des allégations que veut le ministre, j'affirme qu'elles n'ont pas su établir des rapports efficaces. La GRC empêche le SCRS d'avoir accès à des renseignements policiers, à des dossiers, et au CIPC et, de son côté, l'agence de sécurité refuse de fournir à la GRC des renseignements vitaux qui concernent une question de sécurité de première importance.

Questions orales

A la lumière de cet échec qui débouche sur une véritable crise de la sécurité nationale, comment peut-il faire autre chose que de donner sa démission?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ignore sur quoi les allégations du député sont fondées. S'il veut bien m'éclairer, je me ferai un plaisir d'examiner la question.

Quant aux rapports entre la GRC et le SCRS, je puis dire au député que l'une de mes premières initiatives à titre de solliciteur général a été de convoquer les deux parties pour discuter le problème. Nous avons instauré de nouveaux programmes et de nouvelles procédures. Des agents de liaison ont été nommés dans chaque service et leurs activités relèvent d'un comité supérieur de liaison. Je me fais un plaisir de lui dire aujourd'hui que l'échange de renseignements entre les deux agences est complet et adéquat.

● (1450)

LA RÉPONSE DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. C'est la première fois qu'un ministre est en difficulté et que le premier ministre ne se précipite pas à sa rescousse. Je l'invite à le faire dans ce cas. Est-il satisfait de la réponse qu'achève de donner le ministre, à savoir que les rapports entre la GRC et le Service du renseignement de sécurité ne posent aucun problème?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le premier ministre ne doute pas que je sois capable de répondre à une question aussi calomnieuse.

M. le Président: La parole est au député d'Etobicoke-Nord.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications. Aujourd'hui, je lui ai donné avis des questions que j'avais l'intention de faire inscrire au *Feuilleton* au sujet de la possibilité que des cadres supérieurs de la Société Radio-Canada soient en situation de conflit d'intérêts.

Étant donné le temps qu'il faudra pour obtenir les réponses et la gravité de la situation, est-ce que la ministre exigera que des enquêtes soient entreprises immédiatement?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, le député a déclaré qu'il voulait faire inscrire ses questions au *Feuilleton*. Je tiens à lui assurer et à vous assurer, monsieur le Président, que je les étudierai dès que je les aurai reçues et que j'y répondrai du mieux que je peux.